

Remorque pour engins de sport	Marque de fabrique	Type	F. d'homologation No
	HEINEMANN	BA 55	CH 9380 10

Constructeur	Waldemar HEINEMANN, D-591-Kreuztal-Krombach (BRD)		
Identification	"BA 55" sur plaquette du constructeur		
	"5-H" devant No du châssis		
Plaquette constr.	à l'avant à droite sur traverse		
Numéro du châssis	à l'avant en haut sur timon et à côté de la plaquette du constructeur		
Importateur princ.	Erwin KAPP, Josefstrasse 91, 8031 Zurich		
Véhicule homologué	5-H 00041	Signes fixes dans code du type 'BA 55'	

CHASSIS

Nombre d'essieux	1	Nombre de roues	2
Suspension	caoutchouc	Direction	
Frein de service			
Frein d'arrêt	mécanique, expansion interne, sur les 2 roues		

CARROSSERIE		remorque à bateaux		
<u>DIMENSIONS</u>		int.	ext.	
Longueur			5500-6400	
Largeur			1440-2100	
Hauteur			1650	
Porte à faux	av	av		
	ar	ar	1350-2250	
Empattements				
Voie	av	ar	1310	
Dist. anneau axe	av	ar	4150	
Distance pivot	-	axe ar		
<u>POIDS</u>		avant	arrière	total
Poids à vide		30	140	170
Charge utile ou				
Poids de service				
Poids total				
Garantie fabrique		50	400	450
Dimens. pneus			4.00-8	
Ply / atü			4 / 2,5	
Charge			440	
pour V max			> 80	
Vitesse maximale selon constructeur				80
Vitesse maximale selon tenue de route				80

<u>EQUIPEMENT</u> §)	
Feux rouges	R-S1 (E)
Feux stop	R-S1 (E)
Clignoteurs	av _____
	ar 2a (E)
Catadioptres	av I (E)
	lat. I (E)
	ar III (E)
Feux de gabarit	av A/R (E)
	lat. _____
	ar _____
	ar vers l'av _____
Eclairage plaque	2/sép. au centre
Cale	-

MOTEUR DE TRAVAIL

Marque	_____	Type	_____
Bruit	_____	à t/min	_____
Silencieux	_____		
Mesure des gaz	_____		
Déparasitage	_____		

INDICATIONS pour le PERMIS DE CIRCULATION

Genre remorque	Remorque pr.engins de sport		
Marque et type	HEINEMANN BA 55		
FH - No	CH	9380 10	
Carrosserie	remorque à bateaux		
Poids à vide	170	Charge utile	_____
Poids de service	_____	Poids total	_____

REMARQUES, MODIFICATIONS, CONDITIONS et INSCRIPTION dans le PERMIS DE CIRCULATION, page 4:

§) Les feux arrières sont fixés sur des poutres extensibles, jusqu'à 900 mm.
 Dans les cas où la longueur dépasserait 7 m, des feux de gabarits seraient exigés,
 fixés à l'arrière, dirigés vers l'avant.

Remplace FH CH 9380 10 du 21.5.1974
Largeur, voie

Lieu et date de l'homologation
 Zurich, 21.5.74

(18.4.1978)

HOMOLOGATION FEDERALE DES TYPES DE VEHICULES

W.